

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE  
ROCHEFORT-SUR-MER

\*\*\*\*\*

CANTON DE MARENNES

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE  
SAINT - JUST - LUZAC

\*\*\*\*\*

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2015

DATE D’AFFICHAGE

23 novembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 19

- Présents : 11

- Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L’an deux mil quinze, le 23 novembre à 19 heures 30, le Conseil de la Commune de ST-JUST-LUZAC, légalement convoqué par Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL, Maire, s’est réuni à la Mairie en séance publique.

**PRESENTS** : Ghislaine LE ROCHELEUIL, Jean-Pierre MANCEAU, Jacqueline POGET, Chantal HEBING, Jean-Bernard SALLE, Jacqueline FOURCAULT, Serge LACEPPE, Anne-Lise BOUQUET, Olivier CHERE, Christian GUIGNET, Clarice CHEVALIER, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Michel Bouzon (procuration à J. POGET), Willy DRILLAUD (procuration à C. HEBING, Yann HERCOURT (procuration à G. LE ROCHELEUIL), Sandrine PAJOT-PONTAC (procuration à J-B SALLE), Jacques LEVY (procuration à C. CHEVALIER), Danilo CORNUAULT (procuration à O. CHERE), Séverine JOURDAINNE (procuration à J-P MANCEAU), Claude JOUSSELIN,

**Secrétaire de Séance** : Madame Jacqueline POGET

DCM N° 2015-44

**OBJET : CIMETIERE COMMUNAL : MISE A JOUR DU TARIF DES CONCESSIONS**

Actuellement, selon la délibération du 09 novembre 2011, le prix des concessions au cimetière est fixé au m<sup>2</sup> et les concessions sont en fait vendues au nombre de places en largeur.

Madame le Maire propose de mettre à jour cette délibération afin de donner plus lisibilité aux acquéreurs ainsi qu’à la Trésorerie lors de l’émission des titres de concessions.

Sachant qu’une concession simple mesure 1,50 m de large et représente donc une superficie de 3 m<sup>2</sup>, et qu’une concession double de 2,50 m de large représente une superficie de 5 m<sup>2</sup>, Madame le Maire propose de définir le prix des concessions au cimetière de Saint-Just-Luzac en fonction du nombre de places en largeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

- Accepte la proposition de madame le Maire
- Définit les tarifs des concessions du cimetière communal de la façon suivante, sans changement par rapport aux tarifs actuellement en vigueur :

Durée de concession	15 ans	30 ans	50 ans
Concession 1 place	36 € x 3 =	62 € x 3 =	93 € x 3 =
	108 €	186 €	279 €
Concession 2 places	36 € x 5	62 € x 5 =	93 € x 5 =
	180 €	310 €	465 €
Cavernes	80 €	158 €	Sans objet

Fait en Mairie de St Just Luzac, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,  
Ghislaine LE ROCHELEUIL

